



DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Depuis 2022, le SICTIAM est Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Électricité (AODE) pour 111 communes dont 85 en régime rural et 26 en régime urbain. L'exploitation du réseau est confiée à ENEDIS, dans le cadre d'un contrat de concession dont le SICTIAM assure le contrôle, la planification des travaux et la maîtrise d'ouvrage déléguée sur certaines opérations.



NOTRE OFFRE :

Zone urbaine

SICTIAM réalise et participe au financement des travaux d'enfouissement des réseaux électriques dans le cadre de l'article 8 de la concession.

Zone rurale

Avec les aides du Fonds FACÉ, le SICTIAM est maître d'ouvrage et participe au financement des travaux :

- de renforcement du réseau afin de maintenir une desserte électrique de qualité pour les abonnés, soit par une intervention sur le réseau existant, soit par la pose de nouveaux équipements ;
- d'extension du réseau afin de venir en aide aux communes pour alimenter une opération d'intérêt communal ;
- d'enfouissement des réseaux dans un but esthétique ou de résilience face aux aléas climatiques.

Le SICTIAM est également en charge des opérations d'extension du réseau nécessaires à l'alimentation des particuliers, lotissements ou collectifs.
Il participe par ailleurs au programme New Deal en réalisant les travaux d'alimentation des relais de téléphonie mobile situés dans les zones blanches.